

COUPE

Bruxelles / Brabant Wallon 2009-2010

Règlement Général

1. MESSIEURS

- a) Les règlements en vigueur en interclubs sont d'application pour la Coupe.
- b) La Coupe se déroule par équipe de 2 joueurs + 1 réserve appartenant au même club, sans aucune restriction au point de vue classement des participants. En cas d'impossibilité de jouer d'un des 2 premiers joueurs inscrits, la réserve peut prendre la place du joueur absent. La réserve peut jouer le double, même si les 2 premiers joueurs sont présents. Par contre, la réserve inscrite dans une équipe ne peut jouer avec une autre équipe. Il est fortement conseillé d'inscrire une réserve, trop de cas nous ont démontré que son absence causait un forfait alors qu'il pouvait être évité.
- c) Les matches se jouent comme suit: 4 simples croisés et un double après les deux premiers simples et l'on s'arrête lorsque le score est acquis sauf durant les poules. Le vainqueur sera qualifié pour représenter la province lors de la finale régionale le 1^{er} mai 2010.
- d) Les matches se déroulent en quatre sets gagnants et les points handicap sont ajoutés au début des sets. Pour les points handicap, il y a lieu de se référer au tableau handicap Messieurs publié par l'Aile francophone en début de saison; pour le double, on additionne les points des 4 joueurs participant au double et on divise le résultat par 4.
- e) Les rencontres se joueront le samedi 19 décembre 2009 pour un maximum de 128 équipes messieurs. Au delà de 64 équipes, les demi-finales et la finale se joueront ultérieurement à une date qui sera fixée en accord avec les joueurs concernés pour éviter l'épuisement des participants.
- f) L'équipe citée en premier lieu sera considérée comme visitée. Les balles et les feuilles de match seront fournies par l'organisateur. Les feuilles d'arbitrage seront remplies en 3 exemplaires; une pour l'équipe visitée, une pour l'équipe visiteuse et une pour le responsable de la Coupe.
- g) Amendes: les amendes éventuelles contractées à l'occasion de la Coupe BBW seront imputées directement aux joueurs inscrits et pas à leur club. Les amendes devront être payées par les joueurs au compte de la Province. Tout joueur non en ordre financièrement envers la Province perdra d'office sa qualification (compétitions par équipe) pour la saison suivante jusqu'à ce que le paiement soit enregistré.
- h) Tout différend et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le CPBBW. Tous les participants, en raison de leur inscription, déclarent accepter ce règlement.
- i) Les équipes joueront des poules de 3 équipes, les deux premières seront qualifiées pour le tableau final d'élimination directe.

2. DAMES

Idem que pour les Messieurs sauf pour les points handicap (voir tableau points handicap Dames); de plus, les Dames ne sont pas autorisées à participer à la Coupe Messieurs.

3. LOCAL : Logis Auderghem

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions Messieurs et Dames seront reçues :

par écrit [*de préférence en utilisant le formulaire en annexe*]: par courrier ou e-mail

pour le **mardi 15 décembre 2009** au plus tard et devront être adressées à : **Philippe HERALY** (responsable de la Coupe *c/o Jean Girardo – secrétaire provincial*)

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par équipe à payer sur place le 19 décembre 2009. Le tirage au sort sera effectué en public le mercredi 16 décembre au Logis à 17H. Le détail des rencontres ainsi que l'horaire précis des rencontres seront placés sur le site le jeudi 17 décembre 2009.

Les inscriptions doivent mentionner: les Nom, Prénom, Classement, N° d'affiliation des joueurs et le Nom du Club. Le CPBBW fera paraître la liste des équipes inscrites sur le site.

Le listing amendes 2009-2010 est d'entière application pour la Coupe de Bruxelles Brabant Wallon.

COUPE

Bruxelles / Brabant Wallon 2009-2010

FEUILLE D'INSCRIPTION A RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 décembre 2009

CLUB :

INDICE :

Equipe N°	Nom	Prénom	Class.	N° Affiliation
1				
(réserve)				
2				
(réserve)				
3				
(réserve)				
4				
(réserve)				
5				
(réserve)				
6				
(réserve)				
7				
(réserve)				
8				
(réserve)				

Feuille d'inscription à renvoyer à :

Philippe HERALY (responsable de la Coupe)
c/o Jean Girardo – secrétaire provincial - 7 rue de l'aigle à 1480 Tubize
 par courrier, email (girardo@skynet.be)

Le droit d'inscription est fixé à 10€ par équipe à payer sur place le samedi 19 décembre 2009. Le CPBBW fera paraître la liste des équipes inscrites et l'horaire sur le site une fois les inscriptions clôturées.
